

"je lai epousi pr les papiers mai je vouli pas resté ac elle"

écrit par Maxime | 19 avril 2016



Mariages blancs, mariages gris... Abusées, frappées, elles pleurent mais c'est souvent trop tard

L'hypothèse que [vous décrivez](#), Gentilitas, « d'un géniteur qui retourne au bled avec sa progéniture, fort de la double nationalité nouvellement acquise pour lui et ses gosses, abandonnant sans scrupule l'épouse mécréante décontenancée qui ne « voyait pas le coup venir », et qui pleure ses illusions perdues dans les bras d'une justice qui sait mais ne fera rien pour elle, ou si peu » est effectivement une de celles que l'on rencontre.

D'autres existent en jurisprudence, où il est alors question de la sincérité de l'intention matrimoniale (intention de vivre ensemble, fonder une famille).

Les juges ne donnent pas toujours raison à l'épouse plaidant qu'elle est la victime d'un mariage blanc ou d'un mariage gris et demandant l'annulation pour défaut d'intention matrimoniale.

Ils lui rétorquent alors qu'elle a quand même ne serait-ce qu'un peu fréquenté l'homme en question, à l'occasion de

quelques voyages au pays par exemple (deux ou trois courts voyages peuvent suffire).

Parfois, l'épouse ne conteste pas la validité du mariage et c'est le procureur de la République qui le fait, l'épouse n'étant en réalité que la complice d'une fraude visant à obtenir la nationalité française...

L'annulation peut être plus intéressante à plaider que le divorce quand la conjointe souhaite la séparation, parce que le divorce peut s'accompagner de mesures de compensation au profit de l'époux le moins aisé ou le plus pauvre, contrairement à l'annulation...

Deux affaires ont retenu mon attention, mais il en existe beaucoup d'autres.

Première affaire : Atef est arrivé illégalement en France à partir de Milan par une ligne d'autobus après avoir pris contact avec Laurence par le biais d'un site internet. Atef ne dispose d'aucune réelle qualification, il est sans emploi et en situation irrégulière. Laurence se trouvait dans l'ignorance de la situation d'Atef et ne savait pas qu'Atef prévoyait un mariage religieux à la mosquée et qu'il envisageait qu'elle se convertisse. Le mariage est annulé (<http://collisiondegalexies.over-blog.com/2016/03/mariage-blanc-en-vue-d-une-regularisation-d-un-clandestin.html>)

Deuxième affaire : encore une rencontre sur internet. L'épouse s'est rendue une première fois en Algérie durant l'été 2008, y est retournée à l'automne 2008 et au cours de l'été 2009, période pendant laquelle les fiançailles ont été célébrées en présence de sa famille et de quelques membres de la famille de l'époux algérien.

« Les premiers juges en ont déduit à juste titre que les futurs époux s'étaient fréquentés » dit la cour d'appel, ce qui conduit à rejeter la demande d'annulation du mariage.

Le mariage a été décidé environ un an après le début de la relation. Les premières violences conjugales commencent à l'arrivée en France courant 2010, certificats médicaux et ITT de 15 jours à l'appui. Le mariage en France s'est néanmoins déroulé peu après, tandis que l'épouse continuait à se faire

tabasser... pensant que cela lui passerait...

Selon la décision, « après le Ramadan, la famille s'est réunie avec Sid Ali et [l'épouse] pour les réconcilier et avertir le mari que ce n'était pas acceptable de frapper son épouse », tandis que les photocopies de conversations de l'époux via internet montrent que leur auteur indique : *'je lai epousi pr les papiers mai je vouli pas resté ac elle pke jvouli pas resti en algerie'*

(<http://collisiondegalaxies.over-blog.com/2016/04/annulation-du-mariage-pour-defaut-d-intention-matrimoniale-ca-ne-marche-pas-toujours.html>)

Malgré ces circonstances, le mariage n'est pas annulé. L'épouse reste ainsi mariée et nous, exposés au risque de voir cet individu devenir notre compatriote en acquérant la nationalité par le mariage...